

**RÈGLEMENT DE TAXATION 2019
TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES DE L'ARRONDISSEMENT**

ADOPTION LE 10 DÉCEMBRE 2018 À 19 H

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **10 décembre 2018 à 19 h** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air (2^e étage), le conseil d'arrondissement entend adopter le règlement imposant une taxe relative aux services à tous les immeubles imposables de l'arrondissement afin d'assurer le financement des services aux citoyens pour l'exercice financier 2019.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Montréal, le 22 novembre 2018

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude